

# **NOTICE D'INFORMATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL**

**Académie d'Amiens**  
**2025 - 2026**



**Ce document est une notice d'information à destination des structures d'accueil et des référents de proximité qui encadrent des étudiants en santé durant leur service sanitaire. Il reprend l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser quant aux objectifs du dispositif, son organisation, etc...**

## SOMMAIRE :

En quoi consiste le service sanitaire ?	3
Quels sont ses objectifs ?	3
Comment s'organise le service sanitaire ?	4
Comment se fait le premier contact avec les étudiants ?	4
À quoi correspond la première rencontre ?	5
Comment doivent-être accompagnés les étudiants ?	5
Comment s'effectue le choix de la thématique ?	6
Quelles actions les étudiants peuvent-ils mettre en place ?	6
Comment se déroule la mise en place de l'action ?	7
Comment les étudiants sont-ils évalués ?	8
Quelles compétences les étudiants doivent-ils acquérir ?	9
Quels sont les documents à compléter ?	9
Est-il possible de scinder le groupe d'étudiants en deux ?	10
Les étudiants peuvent-ils utiliser du matériel ?	10
Comment sont indemnisés les étudiants ?	10
Combien de temps dure une journée de stage ?	10
La présence des étudiants est-elle obligatoire ?	10
Comment préparer l'arrivée des étudiants ?	11
À quoi m'engage le service sanitaire ?	11
Qui contacter en cas de besoin ?	12
Droits et devoirs des parties	12
La boîte à outils du service sanitaire	13
Communication	13



---

## EN QUOI CONSISTE LE SERVICE SANITAIRE ?

Le **Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)** est un dispositif obligatoire, mis en place en 2018 et intégré à la formation des étudiants en santé (arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé).

Il s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et son axe préventif et est piloté, à l'échelle régionale, par l'ARS Hauts-de-France et le Recteur de la région académique.

Le SSES consiste en la réalisation d'une action concrète de prévention primaire et de promotion de la santé à destination d'un public cible, au sein d'une structure volontaire pour accueillir en stage un groupe d'étudiants. Composés de 4 à 6 étudiants, ces groupes sont idéalement pluriprofessionnels, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires.

Sont concernés par le dispositif les étudiants en :

- 2e année de soins infirmiers
- 3e année de kinésithérapie
- 3e année de médecine
- 3e année d'odontologie
- 4e année de maïeutique
- 5e année de pharmacie

---

## QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le service sanitaire participe à mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé. Ses objectifs sont multiples :

- Répondre aux enjeux de santé publique et promouvoir des comportements favorables à la santé à travers la formation des étudiants concernés
- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics
- Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers et principalement ceux identifiés comme prioritaires
- Développer l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation

---

## COMMENT S'ORGANISE LE SERVICE SANITAIRE ?

Le SSES se déroule sur l'ensemble des lundis de l'année universitaire.

Les lundis de octobre à décembre sont dédiés à la formation des étudiants, dispensée par leur établissement respectif, ainsi qu'à des temps de travail commun leur permettant de démarrer l'écriture du projet de prévention.

**Les lundis de janvier à mars sont consacrés au stage :**

### JANVIER

Lundi 19/01/26  
Lundi 26/01/26

### FÉVRIER

Lundi 02/02/26  
Lundi 09/02/26

### MARS

Lundi 02/03/26  
Lundi 09/03/26  
Lundi 16/03/26  
Lundi 23/03/26  
Lundi 30/03/26



Au sein de l'Académie d'Amiens, le SSES est coordonné avec l'ensemble des établissements de formation concernés (IFSI, IFMK, École de sages-femmes, UFR de médecine, d'odontologie et pharmacie). Les étudiants en stage interviennent sur le territoire de l'ex-Picardie et du Montreuillois.

---

## COMMENT SE FAIT LE PREMIER CONTACT AVEC LES ÉTUDIANTS ?

L'ensemble des étudiants disposeront du contact de leur terrain de stage **dès le jeudi 9 octobre 2025**.

À partir de cette date, il leur sera demandé de vous contacter afin de programmer avec vous la **1ère rencontre du 17 novembre**.

Lors de vos premiers échanges avec eux, n'hésitez pas (si vous l'avez déjà choisie) à leur préciser la thématique de prévention sur laquelle ils travailleront afin de leur permettre de démarrer leurs recherches.

---

## À QUOI CORRESPOND LA PREMIÈRE RENCONTRE ?

Afin de débuter l'élaboration du projet, une 1ère rencontre sera organisée le lundi 17 novembre 2025 entre la structure d'accueil et les étudiants. Ce sera l'occasion de :

- Faire une présentation de votre établissement, de ses caractéristiques et d'établir avec les étudiants vos attentes
- Définir clairement le contexte de leur intervention et notamment le public auprès duquel ils interviendront
- Définir la thématique de prévention en fonction des besoins de votre public et échanger sur les actions à mettre en oeuvre
- Recueillir les premières données sur votre établissement, le territoire d'intervention, le public cible... et lancer le diagnostic
- Signer la convention de stage qui encadrera l'accueil des étudiants

Cette 1ère rencontre ne correspond pas à une journée de stage complète. Vous êtes donc libre de proposer aux étudiants le créneau qui vous convient le mieux. Nous vous invitons néanmoins à anticiper un créneau d'accueil suffisant pour faire le point sur tous les éléments à voir (*une demi-journée est généralement suffisant*).

---

## COMMENT DOIVENT-ÊTRE ACCOMPAGNÉS LES ÉTUDIANTS ?

Les étudiants effectuent leur service sanitaire dans le cadre de leur formation et **ne peuvent pas se substituer à des professionnels de santé et de la prévention**. Ils ont besoin de s'appuyer sur une ou plusieurs personnes pour mener à bien leur projet, appelées « référents de proximité », présents lors des lundis de stage.



### ÊTRE RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ C'EST :

- Être présent pour guider les étudiants dans leur projet, de son élaboration à sa mise en oeuvre et proposer des solutions de réajustement si nécessaire
- Évaluer la faisabilité du projet proposé et le valider avant sa mise en oeuvre
- Vérifier que les étudiants utilisent des supports et adoptent une posture ainsi qu'un langage adapté au public de l'action
- Mettre à disposition des étudiants toute donnée qui concerne votre établissement et votre public leur permettant de réaliser un diagnostic
- S'assurer que l'ensemble du groupe participe chaque semaine au travail à réaliser
- Faire le lien avec l'établissement de formation des étudiants en cas de besoin

---

## COMMENT S'EFFECTUE LE CHOIX DE LA THÉMATIQUE ?

Nous vous invitons à choisir une thématique en adéquation avec les besoins de votre public et de votre projet de santé. Elle est à déterminer parmi la liste des thématiques abordées dans le cadre du SSES :

- Activité physique et sportive
- Addictions (*alcool, tabac, drogues*)
- Alimentation
- Écrans (*usages, mésusages*)
- Hygiène bucco-dentaire
- Hygiène du corps, des mains
- Santé mentale, bien-être
- Sommeil
- Vaccination
- Vie affective, relationnelle et sexuelle\*

\***Attention** : Les établissements scolaires du 1er degré ne peuvent pas choisir la thématique "Vie affective, relationnelle et sexuelle", correspondant au programme EVARS (autorisée à partir du 2e degré uniquement).

Les étudiants ne peuvent traiter qu'**1 seule thématique**. Certaines thématiques étant toutefois imbriquées entre elles, la problématique de travail retenue pourra être commune à 2 thématiques mais devra être précise et permettre de cadrer leur action (ex : l'impact des écrans sur le sommeil).

Les référents pédagogiques et coordinateurs du service sanitaire se réservent le droit de revenir vers vous si le thème retenu ne correspond pas aux objectifs du dispositif.

---

## QUELLES ACTIONS PEUVENT-ILS METTRE EN PLACE ?

Les actions mises en œuvre doivent correspondre à des **actions de prévention primaire, de conseil et de promotion de la santé**. Elles doivent être adaptées au public cible. Voici des exemples d'actions élaborées dans le cadre du SSES (*liste non exhaustive*) :

- Programmation d'un temps d'information avec supports (vidéos, affiches, flyers...)
- Mise en œuvre d'une campagne de communication
- Organisation d'ateliers pratiques et ludiques (séances de sport, petits-déjeuners...)
- Création et diffusion de supports (vidéos, affiches, flyers, jeu de société, escape game...)
- Tenue et animation de stands ...

*Les actions de dépistage en sont exclues.*

## **COMMENT SE DÉROULE LA MISE EN PLACE DE L'ACTION ?**

### **ÉTAPE 1 : ÉLABORER LE PROJET D'INTERVENTION**

Lors de votre 1ère rencontre avec les étudiants, il sera nécessaire de leur présenter votre établissement, votre projet de santé et les besoins de votre public. Les étudiants devront ensuite élaborer un **diagnostic** et émettre une **problématique**, qui constituera le fil conducteur de leur projet. Ils proposeront également des **objectifs** et une ou plusieurs **actions** pouvant y répondre.

Les étudiants commenceront à élaborer ce projet durant le 1er semestre (novembre – janvier). Il sera **finalisé et ajusté auprès de vous lors du début du stage** et sera soumis à votre validation avant sa mise en oeuvre.

Durant ce 1er semestre, **les étudiants seront amenés à vous solliciter afin de réaliser leur diagnostic**, récupérer des données et éventuellement vous transmettre un **questionnaire** permettant d'identifier les besoins spécifiques du public. Nous vous remercions de bien vouloir, le cas échéant, permettre la diffusion de ce questionnaire auprès du public cible le plus rapidement possible.

#### **Attention :**

- Si votre structure ne dispose pas d'un public direct, nous vous demandons de bien vouloir **vous organiser en amont de la 1ère rencontre** afin de proposer aux étudiants un public cible et un contexte d'intervention clair et précis.
- Nous vous invitons à faire preuve d'une certaine vigilance dans l'élaboration de l'action de prévention notamment quant à la quantité de public ciblé afin de garantir un projet adapté aux objectifs du dispositif. Celui-ci devra être réaliste compte tenu de leur temps de présence sur le terrain et du temps de préparation nécessaire à sa mise en œuvre.

### **ÉTAPE 2 : FINALISER ET METTRE EN PLACE L'ACTION**

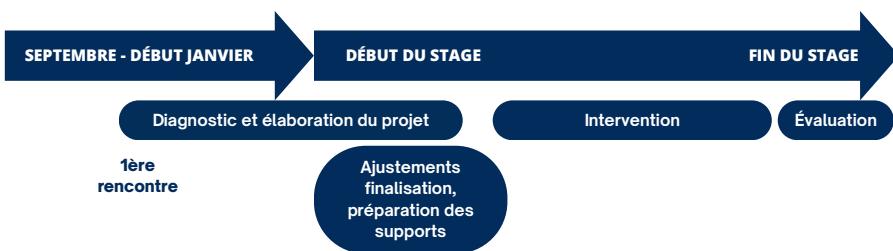
L'intervention des étudiants implique un temps de préparation et un éventuel temps de débriefing si des réajustements sont nécessaires, qu'il sera important d'évaluer conjointement et au début du stage. Aussi, nous vous remercions de **permettre aux étudiants de consacrer leurs premiers lundis de stage à affiner et finaliser leur projet, commencer à préparer d'éventuels supports** et travailler sur les actions à venir, avant d'intervenir auprès du public.

Les autres lundis permettront de mettre en place l'action.

## COMMENT SE DÉROULE LA MISE EN PLACE DE L'ACTION ?

### → ÉTAPE 3 : ÉVALUER L'ACTION

Un temps d'**évaluation** devra être pris à la fin du service sanitaire et/ou des interventions pour permettre aux étudiants de mesurer les résultats de leur action. Cela constituera également le moment pour vous d'évaluer leur travail et de remplir la grille individuelle d'évaluation et de présence.



## COMMENT LES ÉTUDIANTS SONT-ILS ÉVALUÉS ?

Les étudiants sont évalués sur leur capacité à construire une action de prévention et de promotion de la santé adaptée à un public cible et à partir d'une démarche de santé publique. Ils devront rendre, en groupe, un 1er dossier à la fin du mois de janvier présentant leur **projet d'intervention** et qui constituera la base de leur action au sein de votre structure :

- Contexte et diagnostic (présentation de l'établissement, du territoire, description du public, identification du cadre dans lequel s'inscrit l'action, des besoins spécifiques du public, problématique)
- Élaboration d'objectifs (général, spécifiques et opérationnels)
- Détail des actions proposées (rétrtplanning, explication des interventions prévues, coûts envisagés, anticipation des moyens et ressources humaines nécessaires)
- Proposition d'une méthode d'évaluation

Un guide méthodologique, que nous vous partagerons au début du SSES, est à leur disposition pour les aider dans la rédaction du dossier. Une synthèse de ce travail, avec les résultats de l'action, est attendue à la fin du stage.

Leur validation est également basée sur la **grille individuelle d'évaluation et de présence** que vous avez à compléter.

---

## QUELLES COMPÉTENCES DOIVENT-ILS ACQUÉRIR ?

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès de populations cibles en lien avec les priorités de santé publique et diffuser des comportements favorables à la santé
- Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs partagés avec une personne ou un groupe de personnes
- Concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action

---

## QUELS SONT LES DOCUMENTS À COMPLÉTER ?

→ La convention de stage est fournie par l'établissement de formation. C'est un document à remplir et à signer obligatoirement avant leur arrivée en stage. L'ordre des signataires s'établit comme suit :

- 1.L'étudiant(e)
- 2.La structure d'accueil
- 3.L'établissement de formation de l'étudiant(e)

Pour les établissements scolaires : la convention de stage devra être signée par les chefs d'établissement pour le 2e degré et les IEN pour le 1er degré (ou directeur d'école en accord avec l'IEN).

→ La structure d'accueil complète également à la fin du service sanitaire une grille individuelle d'évaluation et de présence permettant d'évaluer l'assiduité et la qualité du travail de chaque étudiant. Elle vous sera envoyée au début du mois de janvier et les étudiants se chargeront de la retourner à leur établissement de formation à la fin du stage. Une grille sera à compléter par étudiant.

→ Les établissements scolaires de l'Éducation Nationale se verront remettre par les étudiants, avant le début de leur stage, la "Charte d'engagement des étudiants en service sanitaire dans un établissement d'enseignement".

*D'éventuels documents supplémentaires pourront vous être remis, notamment en lien avec le remboursement des frais de déplacement des étudiants, selon leur situation individuelle et administrative.*

---

## **EST-IL POSSIBLE DE SCINDER LE GROUPE D'ÉTUDIANTS EN DEUX POUR LES INTERVENTIONS DEVANT LE PUBLIC ?**

En effet, il est **possible de scinder le groupe d'étudiants en sous-groupes** pour la nécessité des interventions (exemple : deux trinômes qui animent séparément des ateliers). Néanmoins, nous vous remercions de maintenir (dès lors que votre groupe est composé d'au moins deux filières) un cadre pluridisciplinaire pour la réalisation des interventions afin de ne pas nuire aux objectifs pédagogiques du service sanitaire. De même, la préparation des actions doit demeurer un temps de travail commun aux étudiants (en ce sens *il n'est pas possible pour deux sous-groupes de traiter différentes thématiques*).

---

## **LES ÉTUDIANTS PEUVENT-ILS UTILISER DU MATERIEL ?**

Dans le cadre de leur service sanitaire, les étudiants peuvent être amenés à utiliser du matériel. Nous vous remercions, si vous en avez la possibilité, de bien vouloir **mettre à leur disposition tout matériel pouvant leur être utile** dans la mise en oeuvre de leur projet (papeterie, matériel de démonstration, éventuels kits dont vous disposez...).

**Il est exclu que les étudiants achètent du matériel sur leurs deniers personnels.**

---

## **COMMENT SONT INDEMNISÉS LES ÉTUDIANTS ?**

Le **service sanitaire est un stage non rémunéré** par la structure d'accueil.

Les étudiants peuvent être, sous certaines conditions, indemnisés de leurs frais de déplacement par leur établissement de formation, à qui il leur revient de s'adresser le cas échéant.

---

## **COMBIEN DE TEMPS DURE UNE JOURNÉE DE STAGE ?**

Les étudiants se rendent au sein de votre structure sur chacun des lundis de stage précisés ci-avant et pour la journée complète ; une journée de stage correspondant à environ **7h de présence**.

---

## **LA PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS EST-ELLE OBLIGATOIRE ?**

**La présence de chacun des étudiants est requise** sur leur terrain de stage lors de l'ensemble des lundis d'intervention. **Toute absence doit être signalée** à l'établissement de formation et sur la grille individuelle d'évaluation et de présence.

---

## COMMENT PRÉPARER L'ARRIVÉE DES ÉTUDIANTS ?

Pour préparer au mieux l'arrivée des étudiants au sein de votre établissement, voici quelques questions que vous pouvez vous poser en amont :

- Qui devra signer leur convention de stage ?
- Comment allons-nous communiquer ? (mails, groupe whatsapp...)
- Quelles modalités d'accompagnement vais-je mettre en place ? (*Pensez à organiser des entretiens réguliers pour faire le point sur leurs avancées*)
- Dans quelle salle pourront-ils travailler ?
- Quels seront leurs horaires de stage ?
- Auront-ils besoin d'apporter un ordinateur personnel ?
- Où pourront-ils déjeuner ?
- Y a-t-il des solutions de stationnement disponibles à proximité pour eux ?

Nous vous invitons à informer les autres professionnels de votre structure de l'arrivée des étudiants, en particulier ceux qui pourraient être concernés par leur action (*exemple pour un établissement scolaire : prévenir les professeurs dont les élèves seront concernés par l'intervention*).

Par ailleurs, nous vous remercions d'anticiper si nécessaire la libération de créneaux d'intervention dans l'emploi du temps de votre public.

---

## À QUOI M'ENGAGE LE SERVICE SANITAIRE ?

Accueillir des étudiants en service sanitaire vous engage à :

- Les accompagner et les encadrer dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet, participer à son évaluation et vous rendre disponible pour répondre à leurs questions
- Mettre à leur disposition un espace de travail
- Leur fournir tout élément et ressource utile sur votre structure ou le public cible de l'action leur permettant d'établir un diagnostic (ex : projet de santé, données épidémiologiques...)
- Informer l'établissement de formation de toute éventuelle absence des étudiants
- Favoriser leur intégration au sein de votre structure ainsi que le bon déroulement de leur stage

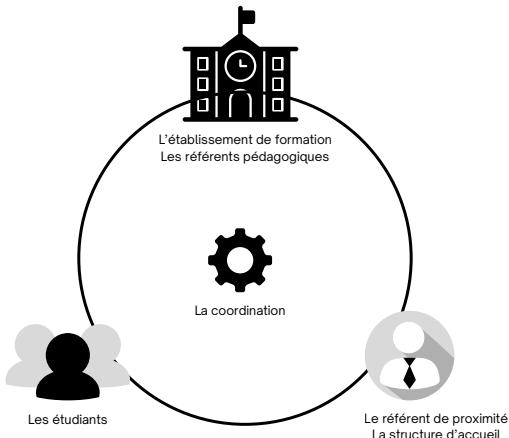
---

## QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement de l'action doit être portée à la connaissance du référent pédagogique de l'établissement de formation, dont le contact et/ou celui du secrétariat/de la scolarité est indiqué sur la convention de stage de l'étudiant(e).

**Attention : le référent pédagogique des étudiants est différent selon la filière.**

Vous pouvez également vous rapprocher de la coordination à l'adresse :  
**[servicesanitaire@u-picardie.fr](mailto:servicesanitaire@u-picardie.fr)**



---

## DROITS ET DEVOIRS DES PARTIES

Dans le cadre du service sanitaire, les étudiants stagiaires, ainsi que la structure d'accueil, s'engagent à maintenir une relation de strict respect mutuel. En cas de manquement à cette règle, il peut être décidé, après échanges entre les parties et l'établissement de formation, de mettre fin à l'action de prévention.

Pour rappel, selon l'article 124-12 du Code de l'Éducation, « *les stagiaires bénéficient des protections et droits mentionnés aux articles L. 1121-1, L. 1152-1 et L. 1153-1 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés* ».

---

## LA BOÎTE À OUTILS DU SERVICE SANITAIRE

Nous mettons à votre disposition une “Boîte à outils du service sanitaire” : il s’agit d’un espace permettant de centraliser tous les documents administratifs et pédagogiques liés au service sanitaire des étudiants en santé : [cliquez ici](#)  
Vous arriverez sur la page d’accueil de “MES COURS JV”, cliquez sur “Accès sans compte” pour accéder au contenu.

---

## COMMUNICATION

Retrouvez en scannant ce QR Code une vidéo réalisée en 2024 auprès de 2 terrains d'accueil ayant bénéficié d'une action de prévention dispensée par les étudiants du service sanitaire !

N'hésitez pas à partager les actions menées au sein de votre établissement sur les réseaux sociaux avec le hashtag suivant :



#SSESamiens

---

Nous vous remercions de votre engagement au sein du service sanitaire et de contribuer ainsi à la formation en prévention de nos futurs professionnels de santé.

**L'équipe de coordination académique du service sanitaire des étudiants en santé**

